



Salaire annualisée , quelle rémunération pendant un arrêt de travail

Par **Celine01**, le **30/03/2023** à **10:39**

Bonjour

Je suis trésorière pour une association. Nous avons une employée rémunéré qui a son salaire annualisé donc lissé sur 12 mois, mais elle n en travaille que 10 .

Elle travaille 90 heures sur l année.

Ce mois ci elle a été en arrêt de travail 2 semaines soit 6h de mois .

Elle en a travailler réellement 9h mais en annualisation elle est a 7h30 par mois /12 mois.

Comment dois je lui payer son mois?

Merci de votre aide